LE 3 AVRIL 2023

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARGUERITE

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville, en ce troisième jour du mois d'avril de l'an deux mil vingt-trois, à dix-neuf heures trente, à laquelle sont présents :

Le maire: M Claude Perreault

Les conseillers :	M Stéphane Bégin	Mme Sabrina Turmel
	M Frédéric Marcoux	M. Nicolas Lacasse
	M Pierre-Paul Lacasse	M Frédéric Lehouillier

formant corps entier du conseil.

Mme Maryline Blais, greffière-trésorière

OUVERTURE DE LA SESSION

Le maire demande un moment de recueillement et procède à l'ouverture de la session.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour a été adopté à l'unanimité.

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

Les procès-verbaux du 6 et du 13 mars 2023 sont adoptés à l'unanimité. Les membres du conseil ont reçu une copie de ceux-ci quelques jours avant la présente session.

68-04-2023 **DÉPÔT ET APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET SALAIRES**

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer a été déposée;

Il est proposé par Frédéric Marcoux et résolu et adopté à l'unanimité des conseillers;

- d'approuver le paiement des comptes fournisseurs du mois de mars 2023 tels que rapportés à la liste des comptes à payer pour un montant totalisant 31 130.62 $

- que le sommaire de paie mensuel brut d'un montant de 26 735.80 $ soit accepté.

CORRESPONDANCE

- Courriel du Fonds d'assurance des municipalités du Québec mentionnant que les municipalités ne recevront pas de ristourne pour l'année 2022 afin d'assurer une garantie des fonds dans un contexte inflationniste et de changements climatiques s'intensifiant.

- Sondage de la FQM sur les préoccupations des élus(es). Ce dernier doit être complété par tous les élus avant le 7 avril 2023.

- Le programme de la taxe sur l'essence et la contribution Québec (TECQ) qui devait prendre fin le 31 décembre 2023 est reporté jusqu'au 31 décembre 2024.

- Invitation à la 28e édition du Déjeuner des Policiers au profit de la Maison de la Famille de la Nouvelle-Beauce qui se tiendra le samedi 13 mai prochain entre 7h et 12h à la Cache à Maxime à Scott.

- Demande de commandite de la Commission des loisirs pour leur évènement Demolition Fest. ***Un don de 1 500$ leur sera attribué.***

PERMIS ACCORDÉS

Dépôt du rapport des permis accordés provenant de la MRC de La Nouvelle-Beauce pour le mois de mars 2023.

CPTAQ

Aucun dossier

ADMINISTRATION

69-04-2023 **DÉPÔT DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NO 511-2023**

Il est proposé par Sabrina Turmel et résolu unanimement que le second projet de règlement numéro 511-2023 modifiant le règlement de zonage numéro 372 soit adopté avec modification.

Ce projet de règlement a pour objet de modifier des dispositions concernant la zone industrielle, de modifier la marge latérale minimale en zone RB-3 ainsi que de modifier le nombre d'accès extérieur d'un logement intergénérationnel.

** Les personnes en désaccord ont jusqu'au 11 avril 2023 pour venir signer le registre.*

70-04-2023 **AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par le conseiller Stéphane Bégin, à l'effet qu'il présentera lors d'une séance du conseil, un règlement modifiant le plan d'urbanisme numéro 371 afin d'agrandir l'affectation « industrielle » et de soutenir l'activité économique présente dans ce secteur.

71-04-2023 **DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 512-2023**

Monsieur le conseiller Stéphane Bégin présente le projet de règlement numéro 512-2023 modifiant le plan d'urbanisme numéro 371;

Ce projet de règlement a pour objet de mettre en conformité le plan d'urbanisme parallèlement à l'adoption du règlement 511-2023 modifiant le règlement de zonage 372.

Assemblé de consultation publique prévue le 1er mai 2023 à 19h00

72-04-2023 **APPEL D'OFFRES TRAVAUX RUE DROUIN**

CONSIDÉRANT les plans et devis soumis par WSP Canada pour le projet de réfection de la rue Drouin;

Il est proposé par Nicolas Lacasse et résolu à l'unanimité d'approuver les plans et devis soumis par la firme WSP Canada et que cette dernière soit mandatée pour lancer l'appel d'offres des travaux de réfection de la rue Drouin. Que les dépenses sont admissibles au programme de la TECQ 2019-2023.

73-04-2023 **DEMANDE DE SOUMISSIONS– SURVEILLANCE DE CHANTIER**

Il est proposé par Pierre-Paul Lacasse et résolu unanimement que des soumissions soient demandées pour mandater une firme d'ingénierie-conseil pour la surveillance bureau et chantier concernant la réfection de la rue Drouin

Que le conseil municipal mandate la directrice générale afin de procéder à des demandes de prix pour la surveillance des travaux;

➢Les soumissions devront parvenir au bureau municipal avant 16 h 30, le 20 avril 2023 par courriel au dg@sainte-marguerite.ca ou au 268 rue Saint-Jacques à Sainte-Marguerite, G0S 2X0.

La municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues ni à encourir aucuns frais ni aucune obligation d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

74-04-2023 **PAIEMENT : ELB CONSTRUCTIONS INC.**

Suite à la recommandation de la firme Kaïvo Architecte, il est proposé par Frédéric Lehouillier et unanimement résolu de procéder au paiement numéro 3 à l'entrepreneur ELB Constructions inc. au montant de 159 603.02 $ incluant les taxes. Que cette dépense soit attribuée au montage financier établi dans le cadre du projet de rénovation de la salle municipale.

75-04-2023 **REMPLACEMENT DU TAPIS DE LA SCÈNE AU CENTRE COMMUNAUTAIRE**

Il est proposé par Sabrina Turmel et résolu unanimement d'accepter la soumission de La Cave à Tapis au coût de 2 498.74 $ avant taxes afin de procéder au remplacement du tapis sur les podiums de la scène de la salle municipale.

76-04-2023 **BÂTIMENTS PATRIMONIAUX – MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS – ASSURANCE - APPUI**

CONSIDÉRANT QUE le patrimoine est une richesse collective, et que sa préservation est une responsabilité qui doit être concertée et assumée collectivement par l'ensemble des intervenants, le gouvernement, les autorités municipales et les citoyens, incluant les citoyens corporatifs;

CONSIDÉRANT les efforts considérables entrepris récemment par le gouvernement du Québec et les municipalités sur le plan légal et financier afin de favoriser une meilleure préservation et restauration du patrimoine bâti du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier contribue indéniablement à favoriser l'acceptabilité sociale de nouvelles contraintes règlementaires grandement bénéfiques à la sauvegarde de ce patrimoine;

CONSIDÉRANT l'impact majeur d'un refus d'assurabilité pour les propriétaires de biens anciens;

CONSIDÉRANT QUE les actions des assureurs contribuent à décourager les propriétaires de biens anciens de les conserver, et à de nouveaux acheteurs potentiels d'en faire l'acquisition et, par conséquent, contribuent à la dévalorisation dudit patrimoine, mettant en péril sa sauvegarde;

CONSIDÉRANT QUE les actions des assureurs compromettent celles en lien avec les nouvelles orientations du gouvernement et des municipalités pour la mise en place d'outils d'identification et de gestion de ce patrimoine;

Il est proposé par Frédéric Lehouillier et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE la Municipalité de Sainte-Marguerite demande au gouvernement du Québec d'intervenir auprès du gouvernement du Canada et des autorités compétentes pour trouver rapidement des solutions afin de garantir, à coût raisonnable, l'assurabilité de tous les immeubles patrimoniaux et cela peu importe l'âge du bâtiment ou d'une composante, l'identification du bâtiment à

un inventaire, son statut, sa localisation au zonage ou sa soumission à des règlements visant à en préserver les caractéristiques;

QUE la Municipalité de Sainte-Marguerite transmette la présente résolution au gouvernement du Québec, au ministère de la Culture et des Communications, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, aux députés fédéraux et provinciaux du territoire, aux Amis et propriétaires des maisons anciennes du Québec (APMAQ), à Action Patrimoine, à Héritage Montréal, au Bureau d'assurance du Canada, au Regroupement des cabinets de courtage d'assurance du Québec (RCCAQ), à messieurs Gérard Beaudet, professeur titulaire, Université de Montréal et Jean-François Nadeau, journaliste au Devoir.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun dossier

TRANSPORT ROUTIER-VOIRIE

77-04-2023 **DEMANDE DE SOUMISSION ASPHALTAGE**

Il est proposé par Frédérick Marcoux et résolu à l'unanimité que des soumissions soient demandées pour coût à la tonne pour du rapiéçage mécanisé ainsi que pour du rapiéçage manuel de chaussée pour l'ensemble de la municipalité pour la saison 2023.

78-04-2023 **NETTOYAGE DE L'INTÉRIEUR DES GRILLES DE RUES**

Il est proposé par Stéphane Bégin et résolu unanimement que le conseil municipal accepte la soumission de ECB Service à l'environnement (Claude Boutin Services sanitaires) afin de procéder au nettoyage intérieur des grilles de rues au coût suivant :

- Camion vacuum avec aide-opérateur :
  180 $ / heure (déplacement minimum 4 heures)
- Assurance responsabilité environnementale et carburant : 12 %

Un endroit sera déterminé pour la disposition des déchets sur le territoire de la municipalité.

79-04-2023 **MANDAT – BALAYAGE DES RUES**

Sur la proposition de Nicolas Lacasse et résolu à l'unanimité que la soumission des Entreprises Lévisiennes inc. pour le service de balayage des rues sur une longueur approximative de 3.26 km comprenant aussi les stationnements de l'église, du centre communautaire, du chalet des loisirs, du garage municipal et de la caserne incendie soit acceptée au coût de 2 500 $ avant taxes. Les travaux devront être effectués entre le 15 et le 25 mai 2023.

80-04-2023 **MANDAT – MATÉRIAUX GRANULAIRES**

Il est proposé par Sabrina Turmel et résolu unanimement que suite aux soumissions reçues pour l'achat de matériaux granulaires, celle de Conrad Giroux inc., soit acceptée au prix de 16.70 $ la tonne métrique avant taxes pour le MG-20 et 10.50 $ la tonne métrique avant taxes pour le matériel non classé. Que dans ce prix, la redevance municipale et le transport sont inclus.

81-04-2023 **MANDAT – MACHINERIES LOURDES**

Il est proposé par Stéphane Bégin et résolu unanimement que le conseil municipal accepte l'offre de Conrad Giroux inc. pour la location au taux horaire des machineries lourdes aux coûts suivants pour les travaux prévus durant la saison 2023

Prix au taux horaire excluant les taxes			
Pelle Hyundai 145 (58 m3)	**Pelle Hyundai 330 (2,1 m3)**	**Pelle Hyundai 330 marteau**	**Camion 10 roues**
159 $	220 $	290 $	120 $

82-04-2023 **MANDAT – DÉBROUSSAILLAGE**

Il est proposé par Frédéric Marcoux et résolu unanimement que la soumission de Débroussaillement Adam Vachon soit acceptée au coût de 8 450 $ avant taxes pour les travaux de débroussaillage des abords de routes et fossés complets sur une distance d'environ 39 kilomètres ainsi que pour les abords des routes numérotées 216 / 275 (un passage) sur une distance de 17.5 kilomètres. Que les travaux de débroussaillage de branches et de terrains vacants soient acceptés au coût de 119.75 $ / heure.

83-04-2023 **EMBAUCHE À LA VOIRIE**

Il est proposé par Nicolas Lacasse et résolu unanimement d'embaucher M. Jean-Pierre Lecours au poste de conseiller-formateur aux travaux publics et aide à la voirie en raison de 40 heures semaines pour la saison estivale 2023. Que les conditions d'emploi sont déterminées par la convention collective.

84-04-2023 **TRAVAUX DE RACCORDEMENTS LOT 4 085 104**

CONSIDÉRANT que Gestion Sylvain Marcoux inc. présente un projet d'ensemble immobilier comprenant quatre (4) immeubles de six (6) logements sur le lot 4 085 104;

CONSIDÉRANT que le raccord actuel de ce lot aux services d'aqueduc et d'égout n'est pas compatible avec le projet;

CONSIDÉRANT que pour adapter au projet les raccordements d'aqueduc et d'égouts il faudra effectuer des travaux sur la route 275 et ainsi obtenir une permission de voirie auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable;

Il est proposé par Sabrina Turmel et unanimement résolu

- Que le conseil de la Municipalité de Sainte-Marguerite accepte le projet d'ensemble immobilier déposé par Gestion Sylvain Marcoux inc. pour la construction de quatre (4) immeubles de six (6) logements sur le lot 4 085 104;
- Que la directrice générale soit mandatée afin d'émettre une demande de permission de voirie auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable;
- De demander des soumissions pour le coût des travaux de raccordements;
- Que suite à la réception de la permission de voirie du MTQ, la municipalité procède à des travaux pour le raccordement adéquat du réseau d'aqueduc et d'égouts correspondant au projet de construction.

HYGIÈNE DU MILIEU

85-04-2023 **DEMANDE DE SOUMISSIONS – INSTALLATION SYSTÈME TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE**

CONSIDÉRANT la résolution 016-01-2023 mandatant Magnor inc. pour l'ajout d'une unité d'injection de sulfate ferrique ainsi qu'au remplacement du détecteur de permanganate afin de traiter et éliminer l'arsenic se trouvant dans l'eau potable;

CONSIDÉRANT la mise en route du nouveau système est dans le mandat de Magnor, mais que l'installation est à effectuer par un autre entrepreneur;

Il est proposé par Stéphane Bégin et résolu unanimement que de mandater la directrice générale afin de procéder à des demandes de soumissions pour l'installation des équipements et conduite du nouveau système d'enlèvement d'arsenic à l'usine de traitement d'eau potable.

86-04-2023 **RÈGLEMENTATION – VÉRIFICATION ANNUELLE DU DÉBITMÈTRE DE DISTRIBUTION**

CONSIDÉRANT Le Règlement sur la déclaration des prélèvements d'eau (MELCC) ainsi que La Stratégie québécoise d'économie d'eau potable (MAMH) exigent que la vérification du débitmètre de distribution de l'eau potable soit effectuée annuellement;

CONSIDÉRANT QU'une vérification du débitmètre coûte environ 1 000$ annuellement;

Il est proposé par Frédéric Marcoux et résolu unanimement d'accepter la soumission d'Automatisation JRT inc. au coût de 2 500 $ avant taxes afin de procéder à l'ajout du calcul réglementaire pour débitmètre de distributions dans le système informatique automatisé à l'usine de distribution de l'eau potable. Que les dépenses soient financées par le programme de la TECQ 2019-2023.

87-04-2023 **NETTOYAGE DU RÉSEAU AQUEDUC**

Il est proposé par Nicolas Lacasse et résolu unanimement de prévoir le nettoyage du réseau d'aqueduc dès que le balayage des rues sera achevé.

LOISIRS ET CULTURE

88-04-2023 **SEMAINE DE L'ACTION BÉNÉVOLE 2023**

CONSIDÉANT QUE la semaine de l'action bénévole se tiendra du 16 au 22 avril 2023;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite souligner l'implication d'une femme et d'un homme pour leur bénévolat accompli auprès de la communauté;

Il est proposé par Pierre-Paul Lacasse et résolu unanimement de souligner l'action bénévole de Mme Hélène Lavigne ainsi que de M. Émile Nadeau dans la promotion de la semaine de l'action bénévole qui se déroulera du 16 au 22 avril 2023.

DIVERS

Résultat d'analyse d'arsenic dans l'eau potable en date du 22 mars 2023 est d'un taux de 0.009 mg/l. La norme maximale fixée par le MELCC étant de 0.010 mg/l.

Période de questions

Questions de l'assemblée

Je, soussignée, Maryline Blais, greffière-trésorière, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées, lors de cette séance, est disponible.

89-04-2023 **CLÔTURE DE LA SESSION**

Sur la proposition de Frédéric Lehouillier, il est résolu à l'unanimité que la session soit levée à 19h53.

Claude Perreault, maire	Maryline Blais, directrice générale et greffière-trésorière

Je, Claude Perreault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

Claude Perreault, Maire

LE 25 AVRIL 2023

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARGUERITE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue à l'hôtel de ville ce vingt-cinquième jour du mois d'avril deux mil vingt-trois, à 20 h 20, à laquelle sont présents:

Le Maire: M. Claude Perreault

Les conseillers : M Stéphane Bégin, Mme Sabrina Turmel, M Frédéric Marcoux, M. Nicolas Lacasse, M Pierre-Paul Lacasse, M Frédéric Lehouillier

formant corps entier du conseil.

Mme Maryline Blais, directrice générale est aussi présente

Les membres du conseil renoncent à l'avis de convocation et signent.

_____
Claude Perreault

_____	_____
Stéphane Bégin	Sabrina Turmel
_____	_____
Frédéric Marcoux	Nicolas Lacasse
_____	_____
Pierre-Paul Lacasse	Frédéric Lehouillier

90-05-2023 **AVIS DE MOTION**
Avis de motion est donné par la conseillère Sabrina Turmel, à l'effet qu'elle présentera lors d'une séance du conseil, un règlement concernant les ententes relatives à des travaux d'infrastructures municipales.

91-05-2023 **DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 513-2023**
Madame la conseillère, Sabrina Turmel présente le projet de règlement numéro 513-2023 concernant les ententes relatives à des travaux d'infrastructures municipales. **Assemblée de consultation publique prévue le 15 mai 2023 à 19h15**

92-05-2023 **AVIS DE MOTION**
Avis de motion est donné par le conseiller Frédéric Lehouillier, à l'effet qu'il présentera lors d'une séance du conseil, un règlement d'emprunt au fond générale de la municipalité pour le projet de réfection de la rue Drouin.

93-05-2023 **DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 514-2023**
Monsieur le conseiller Frédéric Lehouillier présente le projet de règlement numéro 514-2023 décrétant un emprunt au fond général de la municipalité pour le projet de réfection de la rue Drouin.

94-05-2023 **CLÔTURE DE LA SESSION**

Sur la proposition de Nicolas Lacasse, il est résolu à l'unanimité que la session soit levée à 20 h 30.

Claude Perreault, maire	Maryline Blais, directrice générale et greffière-trésorière

Je, Claude Perreault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.
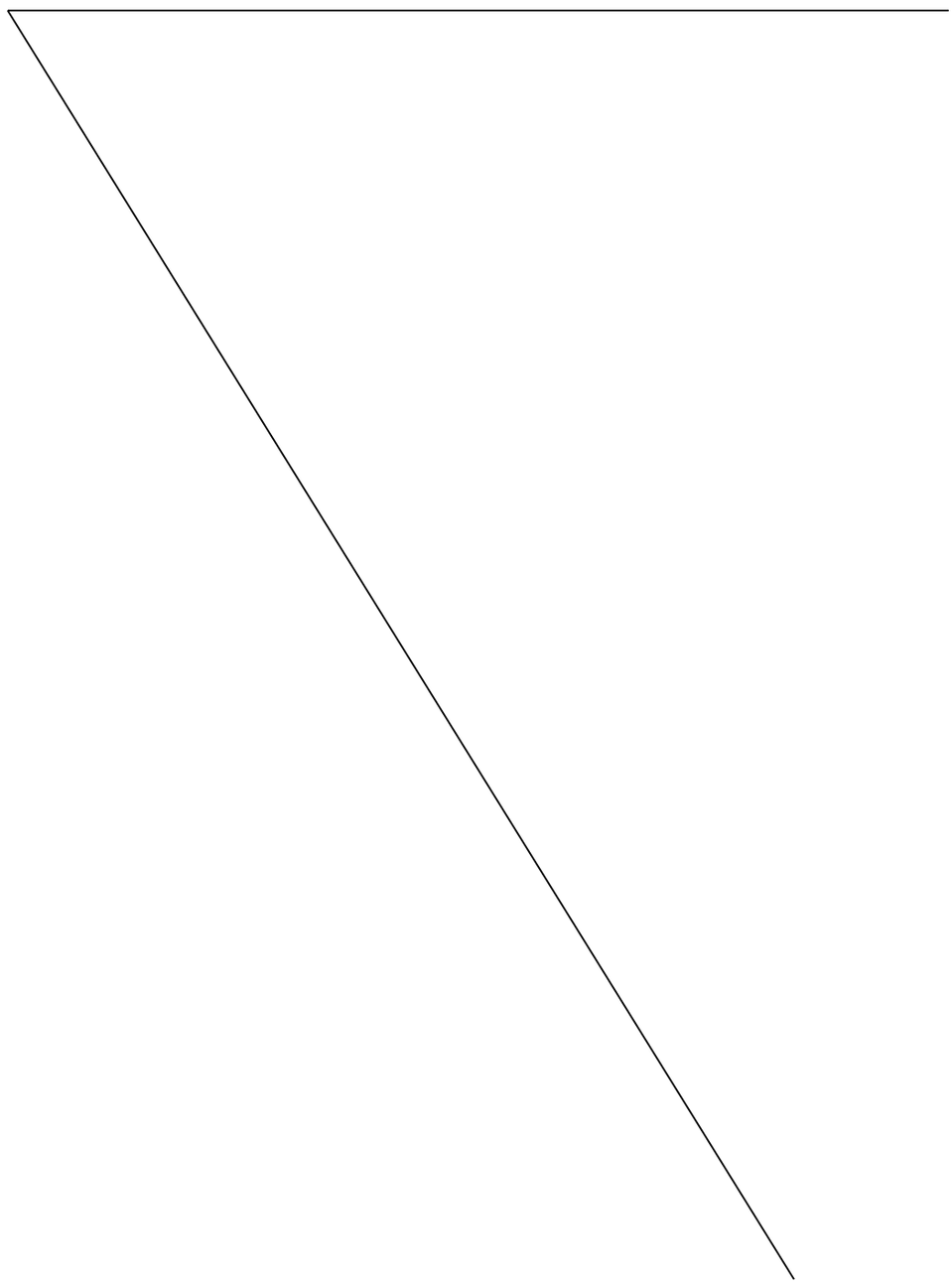
Claude Perreault, Maire